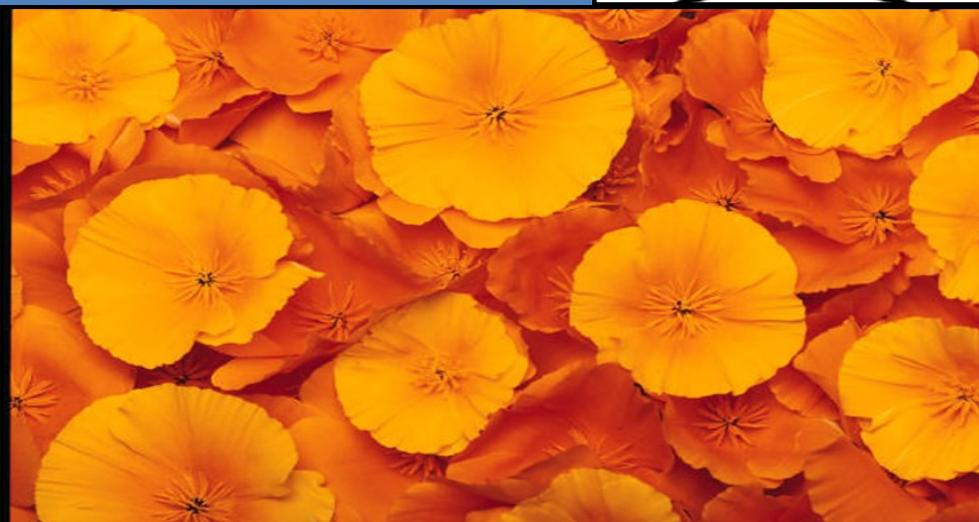


REVUE INTERNATIONALE DE
RECHERCHES ET D'ETUDES
PLURIDISCIPLINAIRES



GUREP

REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDE EN 1996
PAR LE GROUPE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

N° 29 - Juin - 2019



UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE AU CANADA
610, de Verrazano, CP 182, Boucherville, Québec-Canada

www.uva-universite.ca/webmail
jfos@uva-universite.ca

**REVUE SEMESTRIELLE ET SCIENTIFIQUE FONDÉE EN 1996 PAR LE GROUPE
DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES (GUREP)**

**Ce numéro 29 est entièrement publié sous la direction scientifique des Professeurs Michel Cornaton et
Hanick Houel**

ADRESSE :

UNIVERSITE VIRTUELLE AFRICAINE AU CANADA
610 de Verrazano. CP182, Boucherville. Québec-Canada

www.UVA-Université.ca/webmail

infos@uva-université.ca

ÉDITEUR : UV@™

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean-Baptiste GBONGUE, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Éducation, Enseignant à l'UVA.

Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire de Psychologie de l'Éducation, Enseignant à l'UVA.

Albert Kapioko LUASA, Maître de Conférences en Andragogie, Enseignant à l'UVA.

Hyppolyte TOLLAH, PHD, Professeur Titulaire des Sciences de l'Éducation; Enseignant à l'UVA.

Luc GIRARD, PHD, Professeur Titulaire, Département des Loisirs et Communication Sociale, Université du
Québec à Trois-Rivières, Québec, Canada.

Patrick GONZALEZ, Agrégé des Sciences Économiques, Université Laval, Québec.

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.

Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France.

REPRESENTATION EN AFRIQUE

Koko Lucie N'GORAN, Maître de Conférences de Sociologie Criminelle, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire,
Afrique

COMITE DE REDACTION

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.

Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire, Université de Paris VIII, France.

Robert CARIO, Professeur Titulaire, Université de Pau et des pays de l'Andour, France.

Maurice CUSSON, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.

Marc Le BLANC, Professeur Titulaire, Université de Montréal, Canada.

Opadou KOUDOU, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.

Firmin D. KREKRE, Maître-Assistant, Ecole Normale Supérieure

Paulin Gnanagbé GOGOUA, Maître-Assistant, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.

Lucie N'GORAN Koko, Maître de Conférences de Sociologie Criminelle, UFR Criminologie, Côte d'Ivoire,
Afrique.

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

1– Sciences juridiques et économiques

Pierre-Henri BOLLE, Professeur Titulaire de Droit, Faculté de Droit et des Sciences Économiques, Neuchatel
Suisse

Paul yao N'DRE, Professeur Titulaire de Droit, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Gilbert Marie N'GBO Aké, Professeur Titulaire d'Économie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

2– Sciences Humaines, Sociales et Criminelles

Michel CORNATON, Professeur honoraire, de Psychologie, Université Lyon II, France

Hanick HOUEL, Professeur titulaire de Psychologie, Université Lyon II

Diby KOUADIO, Professeur Titulaire de philosophie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Yapi YAPO, Professeur Titulaire de psychologie Sociale, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire

Alphonse Yapi DIAHOU, Professeur Titulaire de Géographie, Université de Paris VIII.

Alain SISSOKO, Professeur Titulaire de Sociologie, Université de Cocody,-Côte d'Ivoire

Maurice CUSSON, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.

Marc le BLANC, Professeur Titulaire de Criminologie, Université de Montréal, Canada.

Constant DOGO Beugré, PH.D, Department of Management. Delaware State, University-USA.

Dedy SERI, Maître de Recherche de Sociologie, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

3– Arts, Lettres, Langues et Communication

Z. SERY Bailly, Professeur Titulaire, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Paulin ZIGUI Koléa, Professeur Titulaire, Lettres Modernes, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.

Roger Camille ABOLOU, Professeur Titulaire, Communication, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.

Jacques Silué SASSONGO, Maître de Conférences, Anglais, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Véronique IKOSSIE-KOUAKOU, Maître-Assistant, Espagnole, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

4– Sciences et Technologie

Kouamé BINI DONGUI, Maître de Conférences, Chimie, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire.

Hortence ESSIS-TOME, Maître de Conférences, Chimie, Ecole Normale Supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

Philippe AYENON, Maître de Conférences, Mathématiques, Ecole Normale supérieure, Université de Cocody-Côte d'Ivoire.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

1. Auteur 1, Auteur 2

Institution de rattachement

Adresse postale

Adresse électronique

2. Présentation

Le corps de texte est composé en Times New Roman 12, avec un interligne simple ne dépassant pas vingt (20) pages bibliographie y comprise. Un espace de six points est défini après chaque paragraphe, aucun avant. Le style correspondant à un style « normal ». Les paragraphes sont justifiés.

3. Format

La première page du texte propose : un titre ; éventuellement un sous-titre ; le nom du ou des auteurs, ainsi que la mention de leur appartenance institutionnelle, de leur adresse et d'une adresse électronique de contact pour chacun d'entre eux ; un résumé du texte en Times New Roman 11 ; 3 à 6 mots-clés.

3.1. Marges et format

Les marges sont définies de la manière suivante :

– Haut & bas : 1,7 cm

– Gauche & Droite : 1,7 cm

4. Figures et tableaux

Les figures, illustrations et tableaux doivent être incorporés au texte. Les figures et illustrations sont numérotées de 1 à n à l'intérieur de l'article, les tableaux également. Des légendes explicites les accompagnent, composées en Times corps 10 justifiées, sans alinéa, Figure x en romain gras suivi d'un point gras, texte en italique maigre.

5. Soumission des textes

Les textes doivent parvenir à la rédaction sous forme de fichier électronique (en format Word ou RTF) envoyé à ngorankokolucie@yahoo.fr Un accusé de réception électronique suivra la réception du document

6. Références citées dans le texte

- Ne pas citer les renseignements bibliographiques en entier dans le texte ou en notes infrapaginales. Il suffit d'indiquer, entre parenthèses, le nom de l'auteur suivi de l'année de publication. S'il y a lieu, indiquer les pages auxquelles on se réfère en les faisant précéder d'un deux-points. Ex : (Boileau, 1991 : 312-313).
- Si le nom de l'auteur est déjà mentionné dans le texte, le faire suivre par l'année (et les pages s'il y a lieu) entre parenthèses. Ex : Boileau (1991).
- Lorsqu'un auteur a plus d'un ouvrage publié la même année, les distinguer par les lettres a, b, c, etc., ajoutées à l'année. Ex : (Boileau, 1991a).
- Si plusieurs auteurs sont mentionnés, les indiquer par ordre croissant d'année de publication et les séparer par un point-virgule. Ex : (Fagnan, 1991; Dupuis, 1995; Tardif, 1998).
- Si un ouvrage compte deux auteurs, mentionner les deux noms.
- Si un ouvrage compte plus de deux auteurs, ne mentionner que le premier nom suivi de " *et al.* " en italique. Ex : (Bourbonnais *et al.*, 1997).
- Les références complètes devront apparaître dans la liste des références, à la fin du texte.

6.1. Liste des références (Bibliographie)

La liste des références doit être présentée à la fin du texte dans une section intitulée " Références ".

Lorsque plusieurs références se rapportent à un même auteur, les présenter en ordre croissant d'année de publication.

Lorsque qu'une référence comporte plusieurs auteurs, tous les noms doivent être mentionnés. Ne pas utiliser *et al.* dans la liste des références.

6.2. Normes à suivre pour la présentation des références (normes de l'APA)

Les noms des auteurs sont saisis en petites capitales.

6.3. Livre

Sanders, D.H., Murph, A.F., & Eng, R.J. (1984). *Les statistiques, une approche nouvelle*. Montréal : McGraw-Hill Éditeurs.

Article

Brillon, Y. (1986). L'opinion publique et les politiques criminelles. *Criminologie*, 19 (1), 227- 238.

Chapitre d'un livre

Lasvergna, I. (1987). La théorie et la compréhension du social. In B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale* (111-173). Sillery : Presses de l'Université du Québec.

Sources électroniques

1) Périodique en ligne

Auteur, S. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, VV, NN. Consulté le jour, mois, année, URL.
Ex. : Smith, C. A. & Ireland, T. O. (2005). Les conséquences développementales de la maltraitance des filles. *Criminologie*, 38, 1. Consulté le 23 février 2006, <http://www.erudit.org/revue/crimino/2005/v38/n1/011486ar.pdf>.

2) Document en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du document*. Consulté le jour, mois, année, URL.
Ex. : APA Online (2001). *Electronic References*. Consulté le 23 février 2006, <http://www.apastyle.org/electgeneral.htm>.

NB: Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs; la reproduction, même partielle, sous toute forme, est interdite sans autorisation

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0
EAN/9782952768740

REVUE SEMESTRIELLE

N°29 - Juin - 2019

SOMMAIRE

Déterminants familiaux de la scolarisation des enfants dans le primaire en Côte d'Ivoire. Une analyse croisée de la Sociologie et de la psychologie : pistes d'actions pour une scolarisation pour tous. Par AGOSSOU Kouakou Mathias	7
Stress en milieu hospitalier au Togo Par KILIOU Komla & PARI Paboussoum & KAZIMNA Pazambadi.....	29
Déficit de communication dans le milieu sanitaire ivoirien et dysfonctionnement des établissements sanitaires de recours pour la deuxième référence. Quel impact sur les soignants ? Cas du CHU de Treichville. Par Junior ZAKEHI.....	38
L'arrivée de l'électricité à Logokaha au nord de la Côte d'Ivoire : une innovation de progrès ou de précarisation sociale ? Par AFFESSI Adon Simon.....	63
Catastrophes aéronautiques en Côte d'Ivoire : de l'amateurisme a la professionnalisation de la prise en Charge des victimes des crashes Par DIATE Serge Mexen	78
Entrepreneuriat collectif des femmes dans le secteur vivrier : motivation a la création des associations : l'exemple de l'association Anouanzè d'Abobo Par CONOMBO Julie HABIB	96
Soutiens sociaux et familiaux et résilience a la délinquance juvénile à Abobo. (Abidjan, côte d'ivoire) Par N'GORAN N'faissoh Franck Stéphane	111
Le cercle vicieux d'une nouvelle forme d'expression identitaire et de revendication sociale en milieu jeunes de diffa au Niger : la marginalisation sociale comme facteur incubateur de la violence militante Par DICKO Abdourahmane	133
Représentation sociale de l'éducation physique et sportive : étude auprès des élèves, des parents d'élèves et des enseignants à Lomé (Togo) Par DOM Atsu Dodzi.....	154
La sécurité alimentaire dans un contexte d'urbanisation de la zone rurale : une réflexion à partir de Bonoua, un bassin de production agricole du sud-est forestier ivoirien Par Gninnan H. COULIBALY & Joseph K. KOUADIO & Maxime A. GBOCHO.....	164
Règlementation et insécurité dans les transports urbains : cas des taxis compteurs à Abidjan Par KOUAME Kouadio Kra Félix.....	183
Conditions de travail et accidents domestiques chez les employées mineures de maison à Abidjan Par AGBADOU Nakpon Joceline-Boli.....	197
Profil psychosocial des délinquants juvéniles dans le district d'Abidjan Par DEDOU Zozo Alain & KOUAKOU Konan Isidore & BOLOU Yabié Geneviève.....	215
Pour une théorie des interactions entre la presse et les institutions politiques en Côte d'Ivoire : une perspective sociologique d'Erving GOFFMAN Par Célestin GNONZION.....	231
Information des émigrants potentiels et non perception des problèmes sanitaires relatifs à la migration Par Marie-Laure TCHERE.....	250
Famille, délinquance quelle corrélation ? Par Ladj BAMBAM.....	271
Pratiques contractuelles d'accès a la terre en zones forestières ivoiriennes : cas du yomientche ou planter-partager a dame (pays Agni-Djuablin) Par AKA E. Donald & MLAN K. Severin & TARROUTH H. Gabin & ABOLI A. Noel.....	279
Musique, poésie et signification : la musicalité de la technique de l'ensemble dans le commandant Taureauult et ses nègres de BERNARD B. DADIE : étude d'un morceau choisi Par ANOHA Cloukou.....	292

REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ET D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES

ISBN/978-2-952-7687-4-0

EAN/9782952768740

BIANNUAL REVIEW

N°29- June - 2019

SUMMARY

Determining the family school children in primary in cote d'ivoire. A cross analysis of sociology and psychology: tracks of actions for schooling for all By AGOSSOU Kouakou Mathias	7
Stress with the nursing staff in Togo By KILIOU Komla & PARI Paboussoum & KAZIMNA Pazambadi.....	29
Deficit communication in the ivoirian sanitary environment and dysfunctional health institutions for recourse for the second reference. What impact on the caregivers? Case of the Treichville CHU By Junior ZAKEHI.....	38
The arrival of electricity in logokaha northern Côte d'Ivoire: an innovation of progress or social precarisation? By AFFESSI Adon Simon.....	63
Aeronautical disaster in cote d'ivoire: from amateurisme to the professionnalisation of the care of crashes victims By DIATE Serge Mexen	78
Collective entrepreneurship of women in the food sector: motivation to the creation of associations: the example of the anouanze association of Abobo By CONOMBO Julie HABIB	96
Social and family support and resilience to juvenile delinquency in Abobo . (Abidjan, Côte d'Ivoire By N'GORAN N'faïssouh Franck Stéphane	111
The vicious circle of a new form of identity expression and social claim in young people in diffa, Niger: social marginalization as the incubator factor of violence By DICKO Abdourahmane	133
Social representation of physical and sports education: study with students, parents and teachers in Lomé (Togo By DOM Atsu Dodzi.....	54
Food security in a urbanization context of rural zone : a reflection from Bonoua, an agricultural production basin of the ivoirian southeast forest By Gninlan H. COULIBALY & Joseph K. KOUADIO & Maxime A. GBOCHO.....	164
Regulation and insecurity in urban transport: case of taxis counters in Abidjan By KOUAME Kouadio Kra Félix.....	183
Working conditions and domestic accidents in household employees in abidjan By AGBADOU Nakpon Joceline-Boli.....	197
Psychosocial profile of juvenile offenders in the district of Abidjan By DEDOU Zozo Alain & KOUAKOU Konan Isidore & BOLOU Yabié Geneviève.....	215
For a theory of interactions between the press and political institutions in Côte d'Ivoire : an Erving GOFFMAN sociological perspective By Célestin GNONZION.....	231
Information of potential emigrants and unknown perception of health risks linked to migratory movements By Marie-Laure TCHERE.....	250
Family, delinquency what correlation ? By Ladji BAMBA.....	271
Contractual practices of the land access in ivoirian forest zones: case of the <i>yomientche</i> or plant-share in dame (Agni-Djuablin country) By AKA E. Donald & MLAN K. Severin & TARROUTH H. Gabin & ABOLI A. Noel.....	279
Music, poetry and meaning: the musicality of the technique of the whole in <i>commander Taureault and his negroes</i> BY BERNARD B. DADIE: study of a selected song By ANOHA Cloukou.....	292

**PRATIQUES CONTRACTUELLES D'ACCES A LA TERRE EN ZONES
FORESTIERES IVOIRIENNES : CAS DU YOMIENTCHE OU
PLANTER-PARTAGER A DAME (PAYS AGNI-DJUABLIN)**

**CONTRACTUAL PRACTICES OF THE LAND ACCESS IN IVORIAN FOREST
ZONES: CASE OF THE YOMIENTCHE OR PLANT-SHARE IN DAME
(AGNI-DJUABLIN COUNTRY)**

AKA Eric Donald

Doctorant en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

MLAN Konan Severin

Enseignant-chercheur en Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

mlanseverin@yahoo.fr

TARROUTH Honnéo Gabin

Attaché de recherche en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ABOLI Amani Noel

Docteur en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

RESUME : *Yomientché* ou planter-partager est un arrangement institutionnel qui prend de l'ampleur en Côte-d'Ivoire. Cette pratique d'accès à la terre séduit les populations paysannes en matière de transactions contractuelles d'accès à la terre. L'objectif de cette étude est d'analyser les termes du planter-partager en pays Agni-Djuablin, et d'appréhender les enjeux socio-économiques qui sous-tendent son développement. A cet effet, l'approche socio-économique des marchés fonciers, dans une perspective interactionniste, a été mobilisée. Relativement à la méthodologie, le site de production de données est Damé (village d'Agnibilékrou, Est ivoirien où le phénomène est prégnant). L'étude a porté sur des individus cédant ou prenant en *yomientché*, qu'il s'agisse de propriétaires fonciers coutumiers autochtones ou migrants allochtones et étrangers. C'est une étude qualitative dont les techniques d'enquête étaient essentiellement l'observation, les entretiens semi-directifs au moyen de guides d'entretien. Les résultats montrent que les raisons de l'essor du *yomientché* sont diverses. Premièrement, il est favorablement perçu comme la meilleure pratique d'accès à la terre qui permet aux contractants de tirer ensemble profit de la terre. Deuxièmement, il apparaît comme une alternative à la vente des terres qui est très conflictuelle en Côte d'Ivoire. Et troisièmement, le *yomientché* réintroduit les propriétaires terriens dans le jeu foncier en faisant également d'eux des rentiers, sans qu'ils aient à fournir le moindre effort.

Mots clés : planter-partager, contractant, arrangement, conflit, sécurisation

ABSTRACT: *Yomientché* or plant-share is an institutional arrangement that is gaining momentum in Ivory Coast. This practice of access to the land seduces peasant populations with regard to contractual transactions of access to land. The objective of this study is to analyze the terms of plant-share in Agni-Djuablin country, and to understand the socio-economic issues that underlie its development. To this end, the socio-economic approach of the land markets, in an interactionist perspective, was mobilized. With regard to the methodology, the data production site is Damé (village of Agnibilékrou, Est of Ivory Coast, where the phenomenon is pregnant). The study looked at individuals giving in or taking up residence, whether they were customary indigenous landowners or foreign and non-native migrants. It is a qualitative study whose survey techniques were mainly observation, semi-structured interviews through interview guides. The results show that the reasons for the rise of *yomientché* are various. First, it is favorably viewed as the best land-use practice that allows contractors to benefit together from the land. Second, it appears as an alternative to the sale of land that is highly conflictual in Ivory Coast. And thirdly, *yomientché* reintroduces the landowners into the land game by also making them rentiers, without them having to make the slightest effort.

Keywords: plant-share, contractor, arrangement, conflict, securing

I INTRODUCTION

En Côte d'Ivoire, la terre est devenue un enjeu très important de développement et de cohésion sociale. De ce fait, elle suscite toutes sortes de convoitises, surtout dans le monde rural où les principales activités (agricoles et pastorales) y sont fortement liées. C'est donc fort de cela qu'elle fait l'objet de conflits ou litiges aussi bien intrafamiliaux, extrafamiliaux qu'intercommunautaires en Côte-d'Ivoire (G. Kouamé, 2009 ; J-Ph. Colin, 2008), en particulier ces vingt dernières années. Cela s'est traduit par le conflit foncier entre autochtones Kroumen et migrants Burkinabé à Tabou en 1999 (A. Babo, 2010), celui entre l'Etat et les occupants dans les forêts classées et parcs nationaux, les récurrents conflits sanglants entre autochtones Guéré et migrants dans l'Ouest (Guiglo, Bloléquin), ainsi que de nombreux litiges fonciers soumis aux autorités administratives, judiciaires et villageoises partout dans le pays (Sources des derniers conflits fonciers de l'Ouest ; G. Kouamé, 2010 ; A. Toh, 2009 ; J-Ph. Colin, G. Kouamé et M. Soro, 2007). Aussi, les nombreuses crises (économiques et sociopolitiques), qui ont secoué la Côte-d'Ivoire ces dernières années, ont-elles considérablement accru la pression démographique sur la terre en milieu rural, et ont accentué les conflits fonciers, surtout dans les zones de transition objet de grandes acquisitions (J-Ph. Colin et H.G. Tarrouth, 2016 ; K.S. Mlan, 2015 ; E. Léonard et P. Vimard, 2005).

Depuis les années 1930, la Côte-d'Ivoire a axé son développement sur l'économie de plantation villageoise, ce qui a entraîné un vaste mouvement de défrichement de la forêt pour la réalisation de plantations de cacao et de café (F. Verdeaux, 2011 ; Ph. Lena *et al*, 1977 ; J-Ph. Colin, 1987). L'essor de ces principales cultures d'exportation va engendrer une véritable ruée vers sa zone forestière avec l'arrivée massive de migrants ivoiriens et étrangers, en majorité des Burkinabés et des Maliens (J-Ph. Colin et F. Ruf, 2010 ; M. Lesourd, 1982 ; Ph. Lena *et al*, 1977). Ces migrants, jadis manœuvres, auront accès à la terre par le biais du « tutorat », dont la théorie repose sur un principe d'obligation, de reconnaissance de l'étranger envers son tuteur (J.P. Chauveau et J-Ph. Colin, 2010), et à travers divers arrangements institutionnels d'accès à la terre (achat, location, mise en gage, don, prêt à durée indéterminée) (G. Kouamé, 2012 ; J-P. Chauveau et J-Ph. Colin, 2010), dans un contexte de pression sur la ressource foncière et de marchandisation des rapports fonciers. Ces pressions débouchent sur un autre type de transaction foncière qu'est le *yomientché*

Le contrat agraire *yomientché* ou planter-partager, autrefois méconnu en Côte-d'Ivoire, est aujourd'hui en plein essor à telle enseigne qu'il est pratiqué dans toutes les différentes zones forestières ivoiriennes sous des appellations diverses : *dit-chè* en Baoulé, *troukatlan* en Dioula, *ô doué ayé gblé* en Guéré, *aplahapô* en Bakwé, *nounin bônounin* en Krou, *domientché* en Agni (J-Ph. Colin, 2010 ; J-Ph. Colin et F. Ruf, 2010). Cet arrangement se développe en rapport avec la dynamique agricole autour de la culture de l'hévéa, perçue en Côte-d'Ivoire comme l'un des meilleurs investissements aussi bien pour les cadres ou élites politiques comme pour les populations rurales (H G. Tarrouth, 2016 ; K S. Mlan, 2015a).

A Damé (département d'Agnibilékrou), près d'une trentaine d'années après son introduction dans le village, le *yomientché* - appellation locale du planter-partager - connaît un véritable essor particulièrement autour de la culture du cacao, contrairement à la dynamique observée dans d'autres zones forestières autour de l'hévéa-culture. Dans sa manifestation, le planter-partager favorise un transfert sur le long terme des droits fonciers vers les exploitants « sans terre ». Ces transferts fonciers s'accompagnent souvent de droits et obligations sociales explicites et implicites.

Les écrits récents autour du planter-partager n'ont fait que le décrire et montrer son ampleur. K. S. Amanor et M. K. Diderutuah (2003) et Koffi (2009) décrivent le contrat de planter-partager en insistant sur les modalités de partage de la plantation ou des récoltes de moitié ou au tiers. Colin et Ruf (2010) montrent son ampleur en Côte-d'Ivoire en décrivant ses différentes formes. Quant à G. Kouamé (2012), H. G. Tarrouth et J-Ph. Colin (2016), ils mettent l'accent sur la perception favorable du **planter-partager** par les acteurs comparativement à la vente et les litiges et tensions liés à sa pratique. Ces auteurs analysent peu le contenu même du contrat planter-partager, à savoir ses fondements et son impact dans les enjeux fonciers, relativement à la pression humaine.

Au regard de tout ce qui précède, il apparaît donc qu'il reste encore des choses à dire dans la compréhension du contrat de planter-partager et de son développement. Aussi, notre étude vise-t-elle à analyser les termes du planter-partager en pays Agni-Djuablin, et à appréhender les enjeux socio-économiques qui sous-tendent son développement à travers la perception et les motivations des acteurs (cédants et preneurs). Pour ce faire, l'approche qualitative a été employée.

Pour atteindre notre objectif, nous avons mobilisé l'approche socio-économique des marchés fonciers dans une perspective interactionniste à travers l'approche processuelle et l'analyse systémique qui ont semblé les plus adéquates pour analyser ce phénomène social dynamique.

II METHODOLOGIE

Le terrain de l'étude est Damé, un village du département d'Agnibilékrou, Est de la Côte d'Ivoire. L'étude a porté sur une population de 32 individus qui cèdent ou prennent en *yomientché*, répartis comme suit : 16 propriétaires fonciers cédants en *yomientché*, généralement des autochtones, 16 migrants (allochtones et étrangers) preneurs de terres en *yomientché*. Pour la collecte des données, nous avons eu recours à l'observation et des entretiens semi-directifs à travers l'administration de guides d'entretien. Le choix de Damé s'explique par le fait que dans cette localité, le *yomientché*, représenterait près de 20% des superficies agricoles et impliquerait 40% des exploitants (J-Ph. Colin et Fr. Ruf, 2010), et se déroule autour de la culture du cacao.

L'analyse de type descriptif inclut également le contenu des discours ainsi que l'idéologie des peuples en présence, relativement au Yomientché en pratique.

Dans la première partie de l'étude, après avoir identifié les différents types de *yomientché*, nous tenterons de montrer les logiques des acteurs en analysant les termes de l'arrangement. Dans la deuxième partie, nous montrerons les conséquences du *yomientché* dans les enjeux fonciers ruraux actuels. Et dans la dernière partie, le mode de sécurisation et son système d'enchâssement social seront également analysés.

III RESULTATS

1. Typologie et termes du *yomientche* en pays Agni-djuablin

1.1. Typologie descriptive du *yomientché*

La pratique du planter-partager concerne et varie selon des types de cultures. A Damé, deux types de culture sont concernée par la pratique du *yomientché*, à savoir majoritairement la culture du cacao avec un taux de 93,75% et partiellement celle de l'hévéa 6,25% (suivant les données de terrain). La raison, c'est que le cacaoyer

est la principale spéculation en cours dans la région comme dans toute la zone de l'Est ivoirien. A fortiori, la culture de l'hévéa y est d'introduction récente (2002-2004). Il faut également ajouter à cela, le fait que la culture du cacao soit relativement plus facile à réaliser en termes de coût et de technique que celle de l'hévéa (J-Ph. Colin et Fr. Ruf, 2010).

Dans la zone d'étude, on distingue deux types de *yomientché* : le ***yomientché* partage de la plantation**, le moins répandu ou pratiqué dans ce village (18,75%) et le ***yomientché* partage du revenu** qui est le plus répandu (81,25%). Cela s'explique par la volonté des propriétaires fonciers de contrôler et conserver leurs terres cédées, comparativement à la vente où la terre cédée semble perdue (Colin et Tarrouth, 2017). Il y a aussi le fait qu'avec le *yomientché* partage du revenu, l'exploitant s'occupe de l'entretien et de la récolte, et les propriétaires fonciers n'ont qu'à récupérer leurs parts d'argent. Tandis qu'avec un *yomientché* partage de la plantation, ils devront eux-mêmes s'occuper de leurs parts de plantations, une chose difficile à supporter pour eux en termes de coût et de moyen humain. La prédominance du *yomientché* partage du revenu s'explique aussi par le fait que les propriétaires fonciers tout en gardant un contrôle sur les terres cédées, espèrent bénéficier de l'assistance sociale des exploitants. Nous présentons ici le contenu de ces deux pratiques d'accès à la terre.

1.1.1. *Yomientché*, partage de la plantation

Dans ce type de *yomientché*, le cédant apporte sa terre et le preneur crée la plantation. Lorsque cette plantation entre en pleine production, généralement autour de 6 ans ou 7 ans après sa création, les contractants (cédants et preneurs) font appel à un agent de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) ou de la Direction Départementale de l'Agriculture (qu'ils trouvent expert dans le domaine du partage d'une plantation). Ce dernier partage la plantation en deux parties égales, moyennant une somme comprise entre 50.000F et 100.000F, selon la superficie de la plantation. Quand ils n'ont pas les moyens pour payer les services de ces agents, ils sollicitent des gens du village à qui ils reconnaissent un certain savoir-faire dans cette pratique, moyennant une somme de 20 000F à 50 000F, fixée selon la superficie et la distance de la plantation par rapport au village. Le partage de la plantation ne se fait donc pas gratuitement. Il se déroule en présence des témoins de chaque partie ; ces derniers perçoivent un forfait de chacun des contractants qui l'a sollicité, généralement, 5.000F ou 10.000F. Les frais de partage de la plantation sont supportés par le cédant et le preneur. Une fois la plantation divisée, c'est le cédant qui choisit le premier : c'est une règle que tous respectent dans la pratique du *yomientché*, même si elle n'est pas exprimée dans le papier qui tient lieu de contrat écrit. Deux raisons justifient cette forme de règle : la première est que le cédant est le propriétaire de la terre, et la deuxième, c'est pour contraindre le preneur à créer une plantation à production homogène sur toute la surface de la parcelle cédée.

1.1.2. *Yomientché*, partage du revenu

En fait, à Damé, ce n'est pas la récolte en elle-même qui est partagée mais plutôt le revenu obtenu après la vente de la récolte. Dans ce type de *yomientché*, le partage se fait sous trois formes :

- **le partage en deux parts égales des revenus de la récolte entre le cédant de la terre et le preneur** : cette forme est la moins pratiquée avec un taux de 10%, parce que trouvée injuste par la majorité des cédants, relativement à toutes les charges supportées par le preneur, à savoir les frais de création de la plantation, d'entretien et de récolte de la plantation. Il serait pour ainsi dire vraiment injuste de partager équitablement le revenu (sans imputation

des charges) entre le cédant qui ne fait qu'apporter sa terre et le preneur, qui en plus d'apporter ses moyens physiques et financiers pour créer la plantation, supporte à lui tout seul les charges d'entretien et de récolte de celle-ci. C'est la raison pour laquelle cette forme de partage est moins pratiquée.

- **le partage en 2/3 du revenu net pour le preneur** : il représente 23,33% du *yomientché* partage du revenu. Cela s'explique par le fait qu'en plus d'avoir créé la plantation, le preneur joue aussi le rôle de manœuvre à tout faire. Il l'entretient et supporte tout seul toutes les charges. L'on reconnaît ici tous les efforts supportés par le preneur.
- **le partage avec emploi de manœuvre** : Ici, le cédant et le preneur embauchent un manœuvre pour s'occuper de la plantation et de la récolte. Dans ce cas, après la vente, le revenu net est partagé en trois parts égales : une part pour le cédant qui a apporté la terre, une pour le preneur qui a créé la plantation, et une pour le manœuvre qui s'en occupe et fait la récolte. Cette forme est la plus répandue à Damé avec un taux de 46,66%. Elle permet au cédant et surtout au preneur de pouvoir vaquer à d'autres occupations et même de prendre d'autres *yomientché*.

Les cédants préfèrent le *yomientché* partage du revenu car cela leur facilite la tâche en ce sens qu'avec ce type de contrat, ils ont des personnes pour s'occuper entièrement de la plantation et de la récolte, s'épargnant ainsi les frais d'entretien et de récolte de la plantation si une part de la plantation revenait au cédant. Il est important de rappeler que la question de la main d'œuvre est devenue une question centrale en milieu agricole ivoirien (Y Fr. Kouakou et K S. Mlan, 2019). Autrefois, les populations avaient des aides-familiaux (Koffi A. L, 1991 ; Schwartz, 1976). Les premières zones pionnières d'Abengourou, Bongouanou, Tiassalé, Oumé, Gagnoa ont connu l'emploi de main d'œuvre contractuels Baoulé, et puis Burkinabé (en 6 mois ou annuel). Dans les années 1980 et 1990, de vastes réseaux organisaient les jeunes Burkinabé et quelques Maliens en mains d'œuvre annuelle ou en métayage. A ce jour, trouver un manœuvre Baoulé ou Burkinabé devient difficile, en raison, respectivement de la scolarisation et de l'exode rural, et des crises politiques et sociales qui emmènent les non ivoiriens à être propriétaires de vergers au lieu d'être d'abord manœuvres.

La prédominance du partage du revenu est aussi liée à des croyances de pratique d'envoûtement, de sorcellerie ou de fétichisme chez les cédants. Kouamé N. (notable de Damé) donne sa position :

« il, y a aussi le fait que quand vous partagez le champ pour toi-là ça ne donne pas ou bien pour toi-là meurt vite. Tu sais on est tous africains donc vous me comprenez » et « Nos frères burkinabés-là si tu fais yomientché avec eux et puis tu partages le champ-là en deux, si pour toi-là donne plus que pour lui il va faire gbass pour te tuer ». En effet, la peur que leurs parts de plantations ne produisent plus ou d'être éliminés physiquement en sorcellerie par les preneurs à travers des pratiques occultes et qui s'accapareraient leurs plantations et leurs terres fait que les cédants préfèrent le yomientché partage de revenu.

Les preneurs quant à eux préfèrent le *yomientché* partage de la plantation. Avec ce type, ils ont une certaine autonomie et indépendance sur la partie de plantation qui leur revient, et ils ne se considèrent plus comme de simples manœuvres gérés par les cédants.

Généralement, quand le cédant et le preneur entretiennent de bonnes relations (amitié et assistance du preneur envers son cédant), c'est le *yomientché* partage du revenu de la récolte qui est préféré. Mais en cas de litiges ou de mésententes entre

les contractants, on procède au partage de la plantation.

1.2. Termes du contrat de *yomientché*

Le contrat de *yomientché* est un arrangement foncier dont les termes, qui font l'objet de discussions entre les contractants, à Damé, et le structurent, sont fonction du choix du type d'arrangement, des cultures vivrières associées à cette pratique et de la durée de l'arrangement.

1.2.1. Choix du type d'arrangement contractuel

Il s'agit ici pour le cédant et le preneur de s'accorder sur le type d'arrangement. Comme nous l'avons dit plus haut, il existe à Damé deux types de *yomientché* qui sont le partage de la plantation et le partage du revenu. Le choix du type de *yomientché* fait l'objet de discussions, de pourparlers, de négociation entre cédants et preneurs soutenus par leurs témoins. Mais, généralement, c'est le cédant qui impose son choix au preneur. Cela est dû, à la rareté des terres à céder et de la forte demande de *yomientché*. Cependant, il arrive aussi que le preneur impose son choix au cédant, lorsque ce dernier sait a priori que le preneur est un bon producteur de cacao. A ces raisons, il faut aussi ajouter, la situation de détresse, l'incapacité du cédant à pratiquer les travaux champêtres. Et enfin, une redevance que le preneur verse au cédant au début de l'arrangement, qui est pour lui une sorte de manne financière pour subvenir à ses besoins immédiats, et qui constitue la principale raison de la cession.

1.2.2. Caution ou l'argent de la boisson : une imposition des cédants

Le contrat *yomientché* est toujours finalisé un versement d'une compensation financière au propriétaire foncier. C'est « *l'argent de la boisson* ». Cette somme n'est pas exigée si le cédant entretient des liens de parenté, amitié, de travail (anciens manœuvres) avec le preneur.

Une vingtaine d'année en arrière, cette somme était presque insignifiante, ne valant que le prix d'une bouteille de gin (5000F), et n'avait qu'une valeur symbolique à savoir servir à faire des libations pour obtenir la bénédiction des ancêtres afin que la plantation produise abondamment. Aujourd'hui, l'argent de la boisson est devenu une véritable redevance pour les cédants et une condition propitiatoire pour le preneur. Cette redevance est fixée de 10 000F à 50000F/ha ; ce qui est bien loin du prix d'une bouteille de gin. Cette redevance apparaît comme l'une des principales motivations des cédants. Pour certains d'entre eux, peu importe les qualités morales de celui qui vient à eux pour demander une portion de terre en *yomientché*. L'essentiel est que celui-ci ait de l'argent.

L'argent de la boisson est aussi une sorte de garantie pour que le preneur crée effectivement la plantation, et en un temps bref, au risque de se voir retirer la parcelle et de perdre son argent, puisque cet argent n'est pas remboursable. Il est devenu aujourd'hui, l'un des facteurs structurant du *yomientché* car sans cette redevance, il est très difficile pour un individu en quête de contrat de *yomientché* d'en trouver. La « *yomientché* redevance » s'est propagée, à des coûts variés, sur l'ensemble de son ère de développement. Chez les Akyé près d'Awé (entrée est d'Abidjan), elle est fixée de 100 000 f à 200 000 francs par contrat.

1.2.3. Cultures vivrières associées à la pratique du *yomientché*

Dans la pratique du *yomientché*, il est admis que le preneur cultive du vivrier (manioc, igname, tarot, banane et légumes) en association avec la culture concernée, cela quel que soit le type de contrat. Les cultures vivrières associées appartiennent

nent généralement au preneur, pour lui permettre de subvenir à ses besoins et à ceux de la création de plantation (vivres, achat de machettes, de limes, de produits phytosanitaires et recrutement de journaliers pour la défriche et l'entretien de la parcelle). Elles justifient aussi le prix élevé de l'argent de la boisson. Pour les cédants, les preneurs gagnent beaucoup d'argent avec les cultures vivrières associées dont ils sont les seuls bénéficiaires. De ce fait, il faut élever le prix de l'argent de la boisson. Aujourd'hui, dans certains contrats, les cultures vivrières associées font aussi l'objet de discussions et de partage entre les parties comme nous l'avons constaté auprès de 5 de nos enquêtés. Cet intérêt des cédants pour ces cultures vivrières s'explique, d'une part, par le fait qu'elles sont pratiquées à grande échelle sur toute la parcelle cédée, et commercialisées par les exploitants, et d'autre part, parce que nombre de cédants sont dans l'incapacité d'en faire pour se nourrir.

1.2.4. Durée de l'arrangement

La durée du *yomientché* est couchée sur la vie de la spéculation adoptée : « *si la plantation meurt, c'est fini* » ou « *jusqu'à ce que la plantation meurt* ». En fait, on peut en déduire que la durée de l'arrangement est indéterminée, car dépendant de la durée de vie de la plantation qui elle-même est indéterminée. L'arrangement porte sur la plantation et donc sur les pieds d'arbres créés. Tant que ces pieds existent sur la terre cédée, l'arrangement ne saurait prendre fin. Par ailleurs, si en ce qui concerne l'arrangement de type partage de plantation, on peut dire ou espérer que l'arrangement prenne fin un jour, parce que dans ce cas il est interdit au preneur de replanter ou de remplacer des pieds de cacao dans la partie qui lui revient après le partage de la plantation, cela n'est pas le cas concernant le partage du revenu où le preneur a toute la latitude de remplacer les pieds de cacao qui meurent, rallongeant ainsi la durée de vie de la plantation.

2. Impact du planter-partager dans les enjeux fonciers ruraux

Au regard des enjeux liés à la pression sur le foncier rural dans la zone d'étude, la pratique du *yomientché* induit des avantages et des dysfonctionnements.

2.1. Avantages de la pratique du *yomientché*

2.1.1. *Yomientché*, une alternative à la vente de terres

Le *yomientché* apparaît comme une alternative à la vente de terre. Cela permet de créer une rente et de conserver la terre. Les cédants tout comme les preneurs préfèrent le *yomientché* à la vente de terre qu'ils trouvent trop conflictuelle (conflits intrafamiliaux et conflits extrafamiliaux), donc moins sécurisant (Colin et Tarrouth, 2016 ; Mlan, 2015a ; Colin J.-Ph., G. Kouamé, D.M Soro, 2007). Pour ces auteurs, le choix ou la préférence pour les propriétaires fonciers de céder la terre à des exploitants en contrepartie du partage de la plantation et non la terre est perçue comme gage ou source de sécurité. Le *yomientché* est donc perçu comme plus sécurisant que la vente de terres, parce que sa cession n'est pas définitive, même si sa durée est indéterminée, comme le montrent si bien les propos de ce cédant Agni :

« *Yomientché-là c'est une bonne chose parce que au lieu de vendre la terre et puis toi et puis tes enfants vous avez perdu pour toujours, tu fais yomientché avec ça, vous gagnez plantation pour manger et puis la terre est toujours pour toi* » ainsi que ceux de ce preneur burkinabé : « *Yomientché-là c'est bon parce que on te laisse travailler tranquille c'est pas comme quand on te vend terrain-là ça il y a trop de emmerdements dedans* ».

2.1.2. Yomientché, un contrat « gagnant-gagnant »

Le *yomientché* permet aux propriétaires de terre qui n'ont pas de ressources financière, technique, physique (personnes âgées, malades, absentes) ou ayant une autre occupation professionnelle d'avoir des plantations.

Le *yomientché* permet aussi aux preneurs, qui pour la plupart ne possèdent pas de terres (paysans sans terre), d'avoir des plantations, et ainsi d'avoir une certaine autonomie, de ne plus se sentir comme de simples manœuvres (toute leur vie), en ayant un droit de gestion durable sur des terres ou sur des plantations qu'ils peuvent également transmettre à leurs héritiers.

2.1.3. Yomientché, un moyen de régénération de plantations

Le *yomientché* permet la régénération des vieilles plantations car elle permet aux paysans autochtones de renouveler leurs vieilles plantations de café et surtout de cacao, par la création de nouvelles plantations en lieu et place des vieux plants ; choses qui participent à la productivité agricole du village de Damé. En somme, le *yomientché* se présente comme une alternative qui minimise les conflits fonciers.

2.2. Dysfonctionnements liés à la pratique du yomientché

2.2.1. Yomientché, un facteur de dislocation de patrimoines fonciers

Le *yomientché* entraîne une dislocation et un amenuisement des patrimoines fonciers des cédants. A fortiori, les plantations créées sur ces patrimoines sont durablement gérées et/ou contrôlées par les preneurs, qui d'ailleurs les transmettent à leurs héritiers. Dès lors, les cédants et leurs familles ne peuvent plus disposer de ces terres cédées au moment voulu.

2.2.2. Yomientché, un facteur de rareté de manœuvres

Le *yomientché* a fait qu'aujourd'hui il est très difficile de trouver des manœuvres annuels pour créer ou entretenir des plantations, car tous préfèrent prendre des terres ou de vieilles plantations en *yomientché* plutôt que d'être des manœuvres. Et s'ils acceptent d'être des manœuvres annuels, c'est juste le temps pour eux d'économiser pour prendre en *yomientché* ou d'avoir une proposition de *yomientché*.

2.2.3. Conflits inhérents au yomientché

Les conflits, litiges ou tensions liés à la pratique du *yomientché* sont multiples et surviennent à plusieurs niveaux.

2.2.3.1. Litiges autour des cultures vivrières associées

D'abord, nous avons les litiges ou tensions entre cédants et preneurs autour des cultures vivrières associées. En effet, quand bien-même ces cultures reviennent a priori aux preneurs, comme la norme locale le stipule, il arrive bien souvent que les cédants aimeraient aussi en bénéficier. Aussi, n'hésitent-ils pas à se plaindre de ce que les preneurs ne leur en donnent pas, alors que ces derniers se nourrissent et gagnent de l'argent avec les cultures vivrières associées grâce à leurs terres. Par conséquent, ils les traitent d'ingrats et de méchants comme le montrent les propos de k. yao (cédant Agni) :

« Il n'est pas bien souvent avec moi. Je lui ai fait du bien je lui ai donné ma terre, aujourd'hui il vit bien avec manger qu'il fait dessus mais il refuse de me donner aussi. Il veut que je le demande d'abord. Souvent même quand je le demande il me donne pas. Est-ce que c'est bien ? »

Ils vont même jusqu'à vouloir les expulser de leurs terres ou bien à ne plus renouveler le contrat s'il arrivait à son terme.

2.2.3.2. Litiges autour du partage du revenu

Des litiges ou tensions surviennent également autour du partage du revenu. Les cédants accusent les preneurs de vols et d'être de mauvaise foi. Les cédants reprochent aux preneurs de récolter et de vendre seul la production, sans aviser ou la présenter aux cédants. Les propos de Kouamé C. (cédant Agni) l'illustrent bien :

« Au début de la récolte, il récolte et il allait vendre ça seul sans m'aviser ou me présenter le reçu. Un jour il vend et il ne m'a rien donné, je lui ai demandé il dit qu'il a pris pour payer des médicaments (produits phytosanitaires), je lui ai demandé de me montrer le reçu il dit c'est perdu. C'est là j'ai dit pas question ! ».

Selon les cédants, les preneurs leur cachent une partie de la récolte pour la revendre plus tard à leur seul profit.

2.2.3.3. Litiges autour de la récolte du cacao

Des litiges et tensions surviennent après le partage de la plantation. Des litiges ou des tensions naissent quand des cédants accusent des preneurs de vols de récolte, en raison de ce que, pour eux, les preneurs récoltent dans la partie de la plantation qui leur revient. Cela transparait dans les propos de Diby K. (cédant Agni) : *« Il y a aussi une fois qu'il voit que le champ a bien réussi et que vous avez partagé il met maladie sur toi comme ça tu ne peux plus aller là-bas pour voir et il te vole bien ».*

2.2.3.4. Volonté des exploitants de s'accaparer des terres

Nous avons aussi le recours de certains preneurs à des pratiques de sorcellerie et de fétichisme pour donner la mort, envoûter ou rendre malade le cédant afin de s'accaparer toute la plantation et même la terre. Ce recours à des pratiques de sorcellerie dans la pratique du *yomientché* a été mis en évidence par G. Kouamé (2012) dans une étude sur le planter-partager dans le Sud-est ivoirien. Il y a également d'autres preneurs de terres en *yomientché* qui, à la mort des cédants, tentent de s'accaparer les terres. Cette tentative d'accaparement de terres ou de plantations cédées en *yomientché* au décès du propriétaire foncier ou du cédant constitue un des gros problèmes liés à la pratique du *yomientché*. Kouamé Y. (un cédant en *yomientché*) explique : *« à la mort de mon cousin Yao, son preneur Ouedraogo a, durant des années, dissimulé la récolte sur l'ensemble de la plantation. Mon neveu a tenté de récupérer la part de mon cousin (son père), mais Ouedraogo a mis des fétiches partout ».*

Il y a également que des preneurs expriment des craintes pour leur vie, en ce qu'ils voient en leurs cédants des actes tendant à les nuire mortellement pour garder pour eux-seuls les plantations. Il arrive que le cédant ferme l'œil sur la contestation d'un membre de sa famille relativement à la présence d'un preneur sur le patrimoine foncier familial. Tous ces conflits que nous qualifierons de mineurs, en ce sens qu'ils ne sont pas des conflits armés, violents ou sanglants, influencent et déterminent le choix du type de *yomientché*. Leur parfaite connaissance fait véritablement sens dans un contexte de généralisation de la sécurisation et de la contractualisation des transactions foncières, voulus par l'Etat ivoirien

3. Mode de sécurisation du *yomientché* et système d'enchâssement ou encastrement social

3.1. Pratiques de sécurisation du *yomientché*

Le *yomientché* est un arrangement institutionnel qui n'est pas légalement sécurisé, ou quand il l'est, c'est seulement par un « *petit papier* ». J-Ph. Colin et Fr. Ruf (2010), de même que G. Kouamé (2011) l'ont également souligné dans leurs différentes études sur le planter-partager. Le *yomientché* repose sur la confiance mutuel-

le et le respect de la parole donnée. Les « petits papiers », servant de formalisation du *yomientchê*, sont pour la plupart rédigés à la main, moyennant une somme de 2000F ou 5000F. Ou bien, pour ceux qui veulent plus de sécurité, ils les font légaliser à la Mairie (2000F) ou à la Sous-préfecture (10000F). Aussi, certains termes de l'arrangement comme la superficie et la durée de l'arrangement sont imprécisées. De même, les droits du preneur ne sont pas clairement définis. Les preneurs contractants dans leur majorité se sentent en sécurité avec ces papiers. Nonobstant, les preneurs ne se sentent pas sécurisés par les « bouts de papier ». Il apparaît donc, au vu de tout ce qui précède, que la pratique du *yomientchê* demeure encore aujourd'hui dans l'informel, parce que ne se déroulant pas dans un cadre légal. Par conséquent, cette pratique met les différents contractants dans une sécurité précaire qu'il serait bien difficile d'arbitrer en cas de conflit. L'Etat doit mettre à disposition des usagers du *yomientchê* les « modèles de contrats » élaborés par certaines études (F.Varlet, 2014 ; Colin et Kacou, 2009).

3.2. Système d'enchâssement social du *yomientchê*

Le *yomientchê* est un contrat agraire qui baigne dans un ensemble de relations. Ces relations qu'entretiennent les cédants et les preneurs fondent le contrat. Affi G. (un preneur Baoulé) décrit le phénomène :

« Moi et puis mon propriétaire (cédant), on s'entend bien. Par exemple, un jour, il y a un maître qui a mis l'enfant de mon cédant en prison. Il dit qu'il a volé l'argent. C'est moi, je suis parti répondre à la convocation de son papa à la gendarmerie. J'ai dit que c'est l'enfant de mon propriétaire. J'ai expliqué comment ça s'est passé, et puis j'ai payé 100 000 F pour le sortir ».

Zongo (preneur burkinabé) décrit les rapports d'avec son cédant-tuteur : « Il y a des fois, je nettoie dans son champ et des fois aussi je lui donne manger (du vivrier) ou de l'argent, même quand il ne me demande pas parce qu'il est bien avec moi. Et puis, il faut penser à demain comme ça votre *yomientchê* va durer ».

A priori, les contractants entretiennent, pour la plupart, des rapports sociaux dans leur pratique contractuelle, dans le sens d'assistance sociale mutuelle : contribution à apporter par le preneur au cédant en cas de décès, de mariage ou de besoin subsistancial, et aussi celle du cédant en cas de mariage d'une autochtone ou de problème (vol, bagarre, fausse accusation, transgression d'interdits locaux).

CONCLUSION

Nous constatons à l'analyse des résultats de cette étude que le *yomientchê* ou planter-partager a pris de l'ampleur à Damé, dans l'Est et sur l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Cet essor du *yomientchê* à Damé n'est pas fortuit. Cela s'explique par le fait qu'il est perçu par ses contractants comme l'arrangement le plus "gagnant-gagnant", car induisant un rapport de complémentarité entre un propriétaire foncier, généralement un autochtone, dans l'incapacité physique et/ou financière de mettre lui-même en valeur sa terre en culture pérenne (cacao, hévéa), et un exploitant, un immigrant, un cadre, qui, quant à lui, dispose de facteurs de mise en valeur de la terre, notamment des moyens de production et la force de travail. Ces individus se mettent donc ensemble, chacun apportant ce qu'il a, et créent une plantation qu'ils partageront plus tard, lorsqu'elle rentrera en production. Cette pratique apparaît donc comme une alternative à la vente des terres, amplifiant ainsi son attrait.

En clair, le *yomientchê* fait des cédants des rentiers. La redevance pour la boisson que perçoit le cédant amplifie encore son attrait. Ils attendent la rentrée en production des plantations qui seront créées pour ensuite bénéficier des fruits, le plus souvent sans fournir le moindre effort. Ils sauvegardent ainsi leurs patrimoines fonciers

du risque qu'un tiers ne les occupe définitivement.

Quant aux preneurs, ils préfèrent avoir des terres ou des plantations en *yomientché* pour obtenir une autonomisation financière et sociale. Ils créent par ce contrat un verger sans déboursier de l'argent pour accéder au principal facteur de production (la terre), qu'ils transmettront à leurs héritiers.

Au regard du contexte actuel, relativement à la pression sur la terre rurale, il est impérieux que l'Etat régule le planter-partager, à travers la formalisation des contrats, en mettant à la disposition des populations des « modèles de contrats-types », tout en se référant aux arrangements locaux, l'objectif recherché étant de permettre aux contractants de cette pratique d'accès à la terre ainsi qu'à leurs ayants droit de jouir durablement des fruits de la terre.

Le *yomientché* est une bonne pratique locale, au regard des relations de tutorat ou d'encastrement qui unissent les contractants, dans un monde d'antagonismes exacerbés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AKA E. D., 2013, Pratiques contractuelles d'accès à la terre en zone forestière ivoirienne : cas du Planter-Partager (*yomientché*) dans le village de Damé, Mémoire de Master, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, IES, Abidjan, Côte-d'Ivoire.

Amanor K.S et Diderutuah M.K, 2003 : Contrats fonciers et contrats de travail dans la zone de production du palmier à huile et d'agrumes du Ghana, GRET, IEED.

Babo. A., 2010 « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », Alternative Sud, volume 17 / 2, Centre Tricontinental and Edition Syllepse, pp. 95-118.

Basserrie V. et D'Aquino P., 2011, Sécurisation et régulation foncières:des enjeux aux outils. Quelques obstacles à la cohérence des politiques in Fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest, AFD, AGTER.

Chauveau J-P., 2005, Les rapports entre générations ont une histoire : accès à la terre et gouvernamentalité locale en pays Gban (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire). Afrique contemporaine 214.

Chauveau J-P. et Colin J-Ph., 2010. Customary transfers and land sales in Côte d'Ivoire: revisiting the embeddedness issue. *Africa* 80 (1) : 81-103.

Colin J-Ph. 2008, Etude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte-d'Ivoire. Rapport 1 Diagnostic des pratiques. République de Côte-d'Ivoire- Ministère de l'agriculture/ Délégation européenne.

Colin J.-Ph., 2007, Le contrat d'abougnon pour la production d'ananas en Côte-d'Ivoire: du métayer-manœuvre au métayer-entrepreneur, CERHIO, Université de Rennes 2, CNRS.

Colin J-Ph., 2004. Transactions et marchés fonciers en Afrique de l'Ouest, IRD Montpellier.

Colin J-Ph., 2003b, Emergence, forme et dynamique des marchés fonciers dans un contexte africain. Une perspective locale (Djimini-Koffikro, Côte-d'Ivoire). Document de travail de l'UR 095.

Colin J-Ph., 2003a, Figures du métayage : Etude comparée de contrats agraires au Mexique, IRD, Paris.

Colin J-Ph. et Ruf Fr., 2010, Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte-d'Ivoire, Tiers Monde.

- Colin J-Ph., A. Kakou, 2009, Etude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 2. Propositions d'intervention. République de Côte d'Ivoire – Ministère de l'agriculture / Délégation européenne, 187 p
- Colin J-Ph., Kouamé G., Soro M., 2007. Outside the autochthon-migrant configuration. Access to land, land conflicts and inter-ethnic relationships in Lower Côte d'Ivoire, *Journal of Modern African Studies*, 45(1): 33-59.
- Colin J-Ph., C. Bignebat, avec la collaboration de G. Kouamé, 2009. Le marché des contrats agraires en basse Côte d'Ivoire. Etude réalisée dans le cadre de l'appel à proposition du volet "Recherche" du FSP Foncier & Développement (MAE / AFD).
- Berry S. 2018, Migrant cocoa farmers of southern Ghana: a study in rural capitalism, by Polly Hill, *The Journal of Peasant Studies*, Vol 45, pp 1539-1547
- Koffi, A.L., 1991, les implications de la migration Baoulé dans le Sud-ouest ivoirien (San Pedro, Soubré, Divo) : une approche sociologique, Abidjan, ORSTOM
- Koffi K.M., 1999, Impact du plan foncier rural sur les pratiques locales de sécurisation foncière : Abengourou- Côte-d'Ivoire, CNEARC Montpellier, MINAGRA Côte-d'Ivoire.
- Kouamé G., 2012, Dynamique du système agricole et pratique de contrats « planté-partagé », en pays agni-Sanwi, Territoire d'Afrique.
- Kouamé G., 2009, Droits fonciers, gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société abouré (Sud-Est ivoirien), Thèse de Doctorat unique, Université de Cocody, IES, Abidjan, Côte-d'Ivoire.
- Lavigne Delville Ph., 2006, Reconnaître les droits coutumiers: propriété coutumière ou faisceaux de droits ? Cadres cognitifs, conception des droits et faisabilité politique de l'enregistrement des droits fonciers locaux en Afrique de l'Ouest. Montpellier.
- Le Meur Y., 2002, Approche qualitative de la question foncière. Note méthodologique, Document de travail N°4 de l'unité de Recherche 095.
- Léna Ph. et al., 1977. Le dynamisme pionnier dans le Sud-Ouest ivoirien : ses effets sur le milieu forestier (région de Soubré) : projet de recherche interdisciplinaire pilote sur les effets de l'accroissement des activités humaines sur la forêt de Taï du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. ORSTOM, Abidjan (CI), 257 p.
- Léonard E. et Vimard P., 2005, Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire). Paris, Editions Karthala-IRD, 368p
- Le Velly R., 2002. La notion d'encastrement: une sociologie des échanges marchands, Editions scientifiques et médicales Elsevier.
- Mlan K. S., 2015, Emergence de l'hévéaculture, conflits et disparition de la riziculture familiale dans l'écotone (Centre de la Côte d'Ivoire), In RSS-PASRES, Abidjan, N°7 pp. 78-91
- Plociniczak S., 2002, Action économique et relations sociales: un éclairage sur la notion d'encastrement chez Karl Polanyi et Mark Granovetter, CNRS-UMR 71-15 Université Paris 13.
- Projet LACRIMA, 2010, Document scientifique.
- Rapport annuel de la Sous-préfecture de Damé, 2008.
- Tarrouth H. G., 2016, Les acquisitions de terres rurales par les cadres en Côte-d'Ivoire : enchâssement social, conflits, sécurisation, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët-Boigny, IES, Cocody, Abidjan, Côte-d'Ivoire.

Verdeaux F, 2011, Des forêts et des hommes : 14. Politiques et dynamiques forestières : et la déforestation ? : comment nous nous sommes disputés ... (notre forêt) : politiques forestières et développement en Côte d'Ivoire. Les dossiers thématiques de l'IRD, Paris, SUDS-IRD | [http://www.documentation.ird.fr/hor/](http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010052774)

[fdi:010052774](http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010052774)

Varlet F., 2014, Étude d'impact social du volet d'appui à la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural du PARFACI. Rapport final, Ministère de l'Agriculture, Côte d'Ivoire.

ZONGO M., 2010 Foncier et migration in des Fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest ; Comité technique « Foncier et développement ».

**REVUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES
ET
D'ETUDES PLURIDISCIPLINAIRES**

ISBN/978-2-952-7687-4-0

EAN/9782952768740

(C.L.I.P.S)

N° 29 - Juin- 2019